



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le **11/06/2026**
ID : 057-245700695-20260602-D2026_79_SI-AR

DECISION 2026-79

Vu la délibération n° 6 du Conseil communautaire en date du 9 avril 2026 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

L'accord-cadre « Contrôles périodiques réglementaires des équipements et installations techniques et sportives » est conclu avec la société APAVE EXPLOITATION France - 57070 METZ, pour un montant minimum annuel de 1 000,00 € H.T. et un montant maximum annuel de 54 000,00 € H.T..

L'accord-cadre est conclu pour une durée initiale d'un an à compter de la notification du contrat, reconductible tacitement trois fois maximum.

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 2 juin 2026

Le Président
Roland BALCERZAK

